

ImagiNALES

le festival des mondes imaginaires

ÉPINAL

Entretiens auteurs/éditeurs - règlement 2022

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de bande dessinée et de roman historique français et étranger.

Depuis 2009, le festival organise des temps de rencontre entre des professionnels de l'édition et des auteurs aspirant à la publication. Ce rendez-vous se tiendra cette année **le vendredi 20 mai 2022**.

Article 1 – Objectifs littéraires

Au cours d'un entretien privé, éditeurs et directeurs de collection dispensent des conseils personnalisés sur les manuscrits inédits d'écrivains n'ayant jamais été publiés. L'objectif est de permettre à des professionnels de l'édition de découvrir de nouveaux auteurs.

Article 2 – Organisation

Tout « aspirant » auteur non publié par une maison d'édition à compte d'éditeur peut participer gratuitement aux entretiens auteurs/éditeurs. Les Imaginales s'inscrivant pleinement dans la chaîne du livre, l'inscription est ouverte aux auteurs auto-publiés ou édités à compte d'auteur pour les accompagner dans leurs ambitions et leur professionnalisation.

Pour participer, les candidats doivent remplir le formulaire de pré-inscription auquel il leur est demandé de joindre :

- Une biographie et un pitch, le tout n'excédant pas 3 000 signes.
- 20 pages consécutives du manuscrit (le début ou un autre passage) en police 12, Times New Roman, double interligne, marges de 2.5 cm et texte justifié, au format word et pdf.
- Le présent règlement signé

Toute candidature ne respectant par ces consignes sera susceptible d'être écartée. Sauf cas exceptionnel, aucune modification ne pourra être apportée à ces éléments après envoi.

2-1 Sélection des candidats :

Les manuscrits présentés doivent appartenir aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la *fantasy*, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Dans l'intérêt des auteurs et des éditeurs, seuls les ouvrages achevés au moment des entretiens sont acceptés. Chaque candidat est invité à présenter un manuscrit inédit.

Les participants sont retenus en fonction du nombre de places disponibles. Sous réserve du respect des critères préalablement mentionnés, les candidatures seront donc retenues en fonction de leur ordre de réception. Dans un souci d'équité et pour offrir une opportunité au plus grand nombre, les postulants ayant déjà participé aux entretiens auteurs/éditeurs ne seront pas prioritaires.

Aucune réservation ne sera effectuée avant réception complète du dossier et ce avant le **29 février**.

2-3 Le comité d'organisation des entretiens auteurs / éditeurs.

Les entretiens auteurs / éditeurs sont organisés par le Festival des Imaginales sous l'autorité de Stéphanie NICOT, directrice littéraire et Stéphane WIESER, directeur du festival.

Le comité d'organisation est composé d'Elise DATTIN, modératrice et interprète, de Floriane SOULAS, romancière coup de cœur des Imaginales 2020 et 2021, et Fanny BROCCA, co-administratrice des Imaginales, qui en assure le secrétariat.

2-4 Le déroulement :

La réponse, positive ou négative, sera adressée au candidat dès la clôture officielle des inscriptions, et au plus tard le **15 mars**.

Après confirmation de son inscription, la liste des éditeurs sera adressée au participant qui pourra en présélectionner six. Le comité d'organisation mettra en place les rendez-vous en fonction des demandes et des disponibilités des professionnels de l'édition. Il se réserve le droit de modifier les demandes de l'auteur en fonction de la pertinence qu'elles présentent par rapport à la ligne éditoriale des professionnels présents.

Les candidatures des participants seront rendues accessibles aux éditeurs présents environ deux semaines avant les entretiens auteurs / éditeurs. Ces derniers sont libres d'en prendre connaissance ou non au préalable. L'accès aux manuscrits sera réservé aux seuls éditeurs présents et membres du comité organisateur.

2-5 Calendrier :

Du 28 janvier au 29 février, les candidats devront envoyer le dossier complet à l'adresse mail indiquée dans l'article 3.

La liste des éditeurs participants sera transmise à partir du 20 mars 2022 et devra être retournée avant le 10 avril par le candidat avec ses six souhaits.

Les entretiens auteurs / éditeurs se tiendront le **vendredi 20 mai de 17h à 19h**. Le lieu sera communiqué exclusivement aux candidats sélectionnés. Les rencontres se feront en privé et seul l'ensemble des organisateurs, des journalistes accrédités et des participants pourra y avoir accès. Aucun accompagnant ne sera accepté.

Article 3 - Modalités d'inscription

Le dossier de candidature des candidats doit être adressé par mail à l'adresse suivante : fanny.brocca@epinal.fr (03 56 32 12 35), avant le **29 février 2022**.

Article 4 – Communication

Dans le cas d'une publication qui ferait suite à une participation aux entretiens auteurs / éditeurs. Les Imaginales pourront librement communiquer autour du livre dans le cadre de la promotion mutuelle de l'auteur, de l'éditeur et du festival.

Article 5 – Règles déontologiques

Les imaginaires n'étant pas éditeurs, l'organisation s'engage à ne pas effectuer de sélection sur des critères de qualité du texte qu'il ne lui appartient pas de définir.

Les candidats participants sont donc sélectionnés en fonction du respect des critères préalablement mentionnés et de la rapidité de l'envoi du dossier dûment complété.

Les éditeurs s'engagent à respecter la confidentialité des textes qui leur sont soumis et n'utiliser sous aucun prétexte le texte soumis dans le cadre des entretiens auteurs / éditeurs sans accord explicite de son propriétaire.

Chaque participant, auteurs et éditeurs, s'engage à respecter scrupuleusement les règles et conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération, dans le respect de tous et de toutes.

Article 6 - Acceptation du règlement

La participation aux entretiens auteurs / éditeurs 2022 entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Par la signature du présent dossier, le candidat s'engage au respect du règlement ci-dessus qu'il reconnaît avoir lu.

À

Le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »